



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

Passeport EDUCFI

Mémo **INSCRIPTION** pour les chefs d'établissement Pour les collèges, lycées et CFA

Quand inscrire les élèves ?

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 4 novembre 2024 jusqu'au vendredi 30 mai 2025.

Comment inscrire les élèves ?

Via la plateforme [Demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

À partir d'un **lien unique d'inscription** :

- Pour les collèges et les lycées : renseignez le [formulaire d'inscription](#)
- Pour les CFA : renseignez le [formulaire d'inscription](#)

Via la base SIECLE

Uniquement pour les collèges et les lycées

En validant dans la **base SIECLE** avant le 30 mai 2025, l'attestation Passeport EDUCFI pour les élèves ayant bénéficié du Passeport EDUCFI.

Les inscriptions sur la plateforme [Demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr) et l'enregistrement des attestations Passeport EDUCFI sont à **saisir avant le 30 mai** (contraintes techniques). Cependant, les équipes éducatives peuvent organiser la passation du passeport jusqu'à la fin du mois de juin et anticiper à titre exceptionnel l'enregistrement de l'attestation Passeport EDUCFI.

Consultez la [page éducol](#) de référence pour vous accompagner dans la mise en œuvre du passeport EDUCFI dans votre établissement.